



COMITÉ DE L'AGRICULTURE

SOUS-COMITÉ DE L'ÉLEVAGE

Première session

16-18 mars 2022

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial
pour les ressources zoogénétiques**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Paul Boettcher

Spécialiste de la production animale

Division de la production et de la santé animales (NSA)

Tél.: +39 06 570 55620

I. Introduction

1. Les ressources zoogénétiques sont les espèces animales utilisées, ou pouvant être utilisées, pour la production alimentaire et l'agriculture, et les populations de chaque espèce¹. Ces ressources, ainsi que leur diversité, sont un élément essentiel de la base biologique de la sécurité alimentaire mondiale et elles fournissent des moyens de subsistance à plus d'un milliard de personnes. Les Membres de la FAO ont reconnu l'importance des ressources zoogénétiques et des activités y relatives sont inscrites depuis des décennies dans les programmes et les budgets de l'Organisation.

2. Les activités de la FAO sur les ressources zoogénétiques ont contribué à la prise de conscience de l'érosion de la diversité de ces ressources. Au début des années 2000, la Division de la production et de la santé animales (NSA), à la demande de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), a entrepris la première évaluation mondiale des

¹ FAO. 2007. *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome. 577 p. (disponible à l'adresse <https://www.fao.org/3/bl496f/bl496f.pdf>).

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

ressources zoogénétiques et a rassemblé des informations provenant de 169 pays sur l'état de leurs ressources zoogénétiques et de leurs capacités de gestion de ces ressources. Cette évaluation a débouché sur la publication du rapport sur *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*². Elle a par ailleurs confirmé l'appauvrissement en cours de la diversité des ressources zoogénétiques et le manque de capacités techniques quant à la gestion de ces ressources dans de nombreux pays, en particulier dans les pays en développement.

3. En réponse à cette évaluation, les Membres de la FAO ont élaboré un Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial)³, qui a été adopté en septembre 2007, dans le cadre de la Déclaration d'Interlaken, puis approuvé par les participants à la trente-quatrième session de la Conférence de la FAO⁴. Le Plan d'action mondial comprend 23 priorités stratégiques, réparties entre quatre domaines prioritaires stratégiques, dont la priorité ou l'importance relative peut varier sensiblement suivant les pays. En 2017, les Membres ont réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre le Plan d'action mondial⁵.

4. Dans la Déclaration d'Interlaken, il est reconnu que la responsabilité principale de la mise en œuvre du Plan d'action mondial incombe aux gouvernements nationaux. Le rôle essentiel que joue la FAO, qui aide les pays à appliquer le Plan d'action mondial, y est aussi reconnu. La Commission et le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) sont par ailleurs invités à superviser et à évaluer les progrès obtenus dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial et à faire rapport à ce sujet. À cet égard, le dernier rapport a été présenté à la Commission, à l'occasion de sa dix-huitième session régulière, en septembre 2021. Ce document⁶ propose un résumé succinct de l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, ainsi que des activités récentes de la FAO à l'appui des Membres.

5. Tous les cinq ans, la FAO invite les pays et les organisations internationales à présenter leurs rapports intérimaires sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial⁷. Les rapports intérimaires les plus récents devaient être communiqués au plus tard le 31 juillet 2019⁸. La FAO a reçu 104 rapports intérimaires de pays⁹, quatre rapports intérimaires de régions¹⁰ et 14 rapports d'organisations internationales¹¹, ce qui traduit le réel intérêt suscité par le processus de mise en œuvre et d'établissement de rapports.

6. La plupart des pays qui ont communiqué leur rapport intérimaire ont continué à renforcer leurs activités dans les différents domaines prioritaires du Plan d'action mondial. Dans l'ensemble, le niveau d'avancement de la mise en œuvre a été indiqué comme important en Europe, dans le Caucase et en Amérique du Nord; moyen dans les régions Afrique, Asie et Amérique latine et Caraïbes; et faible au Proche-Orient, au Moyen-Orient et dans la région Pacifique Sud-Ouest. Dans toutes les

² FAO. 2007. *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome. 577 p. (disponible à l'adresse <https://www.fao.org/3/bl496f/bl496f.pdf>).

³ FAO. 2007. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken*. Rome. 52 p. (disponibles à l'adresse <https://www.fao.org/3/a1404f/a1404f.pdf>).

⁴ C 2007/REP, paragraphe 142.

⁵ C 2017/REP, paragraphe 54, alinéa b.

⁶ CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.2 (en anglais).

⁷ FAO. Non daté. Génétique animale – Politique mondiale – Collecte de l'information. In: *FAO* [en ligne]. Rome. [Consulté le 14 janvier 2022]. <https://www.fao.org/animal-genetics/global-policy/reporting-system/fr/>.

⁸ CSL C/AGA-5, 4 mars 2019.

⁹ FAO. Non daté. Génétique animale – Politique mondiale – Collecte de l'information: pays. In: *FAO* [en ligne]. Rome. [Consulté le 14 janvier 2022]. <http://www.fao.org/animal-genetics/global-policy/reporting-system/countries/fr/>.

¹⁰ FAO. Non daté. Génétique animale – Politique mondiale – Collecte de l'information: régions. In: *FAO* [en ligne]. Rome. [Consulté le 14 janvier 2022]. <http://www.fao.org/animal-genetics/global-policy/reporting-system/regions/fr/>.

¹¹ FAO. Non daté. Génétique animale – Politique mondiale – Collecte de l'information: organisations internationales. In: *FAO* [en ligne]. Rome. [Consulté le 14 janvier 2022]. <http://www.fao.org/animal-genetics/global-policy/reporting-system/international-organizations/fr/>.

régions, certains pays ont indiqué un niveau élevé de mise en œuvre. Les organisations internationales continuent à contribuer d'une manière non négligeable à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. En général, ces acteurs mettent l'accent sur la participation des parties prenantes locales pour garantir la prise en main des activités et optimiser l'impact. Les résultats déclarés par les pays en ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sont encourageants, mais la tâche qui consiste à améliorer à l'échelle mondiale la gestion des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture exige une attention et des efforts continus. On relève encore des insuffisances en termes de ressources financières et de capacités institutionnelles et humaines. On trouvera des informations plus précises dans le rapport intérimaire de synthèse 2020 sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (Synthesis Progress Report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources – 2020¹²).

II. Appui de la FAO à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

7. La FAO a continué d'aider les pays dans la mise en œuvre de tous les domaines prioritaires du Plan d'action mondial, en fournissant un appui institutionnel et technique, en facilitant la recherche et en renforçant les capacités.

8. L'une des principales activités de la FAO est la mise au point et la gestion du Système d'informations sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)¹³. Il s'agit notamment de: i) mettre au point et perfectionner les procédures d'échange de données; ii) traduire l'interface en ligne; iii) créer des champs de données aux fins du suivi de l'évolution de la diversité des abeilles mellifères domestiques; et iv) concevoir des outils permettant de calculer les indicateurs 2.5.1b et 2.5.2 des objectifs de développement durable (ODD)¹⁴. On trouvera en ligne des précisions sur ces activités¹⁵. Tous les deux ans, la FAO utilise les informations du Système d'informations sur la diversité des animaux domestiques pour élaborer un rapport sur la situation et l'évolution des ressources zoogénétiques¹⁶.

9. La FAO a continué d'œuvrer, en collaboration avec divers partenaires, pour aider les pays à caractériser, recenser, surveiller, utiliser durablement et conserver les ressources zoogénétiques. En association avec le Centre mixte FAO/Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (CJN), 61 pays ont reçu un soutien, dans le cadre de 49 projets. Douze formations ont été organisées aux niveaux national et régional. La FAO a élaboré deux directives techniques sur la gestion des ressources zoogénétiques, à savoir sur la cryoconservation¹⁷ et sur la caractérisation génomique¹⁸. Elle a poursuivi ses activités à l'appui des éleveurs pastoraux et des autres petits éleveurs. L'Organisation conserve sa compétence technique reconnue dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques, en contribuant à des projets de recherche-développement, en organisant et en dirigeant des séances lors de conférences scientifiques internationales et en publiant des articles scientifiques. Elle a été invitée par le comité de rédaction de la revue scientifique gratuite *Sustainability* à élaborer le numéro spécial consacré à la gestion durable des ressources zoogénétiques¹⁹.

¹² CGRFA-18/21/10.2/Inf.5 (en anglais).

¹³ Voir <https://www.fao.org/dad-is/fr/>.

¹⁴ FAO. 2020. *Indicateurs 2.5.1 et 2.5.2 – Ressources phytogénétiques et zoogénétiques* [en ligne]. Rome. [Consulté le 14 janvier 2022]. <https://www.fao.org/publications/card/en/c/CA8356EN/> (en anglais).

¹⁵ Voir CGRFA-18/21/10.2/ Inf.3 (en anglais).

¹⁶ CGRFA-18/21/10.2/Inf.6 (en anglais).

¹⁷ CGRFA-18/21/10.2/Inf.1 (en anglais).

¹⁸ CGRFA-18/21/10.2/Inf.2 (en anglais).

¹⁹ Voir https://www.mdpi.com/journal/sustainability/special_issues/Animal_Genetic_Resources_sus (en anglais).

III. Activités planifiées pour l'exercice biennal 2022-2023

10. La FAO continuera d'aider les pays à mener à bien la mise en œuvre du Plan d'action mondial. La Commission, lors de sa dix-huitième session ordinaire, a appelé les pays à: i) poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial; et ii) envisager d'élaborer des stratégies nationales et régionales pour une exploitation durable et soucieuse des normes culturelles des animaux d'élevage, y compris les ressources zoogénétiques, l'objectif étant de parvenir à des systèmes alimentaires plus durables et plus résilients pour pouvoir relever les défis à venir. Elle a demandé à la FAO de prêter un appui technique et stratégique complémentaire.